

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que l'Administration des Ponts et Chaussées a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction du contournement routier de Bascharage.

Le dossier complet peut être consulté à l'Administration de la Gestion de l'Eau.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Schouweiler, le 18 novembre 2024

La bourgmestre,
(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,
(s.) Dirk KIRSCHTEN p.d.